Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103262-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascale AUDOIN - Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103262-DE

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le nombre des adjoints au maire à huit.

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Pour copie conforme,

Le Maire,

Fabrice VELY